

Comité de Bassin



De la Martinique

Le Président

Fort-de-France, le 30 DEC. 2013

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN DU 11 DÉCEMBRE 2013

Ordre du jour

1. Élection du Président et du Vice-Président du Comité de Bassin,
2. Élection des membres du Bureau,
3. Actualisation de la liste des membres du Comité de Bassin au Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau,
4. Adoption de l'état des lieux et de l'étude de récupération des coûts,
5. Adoption des résultats de la consultation du public,
6. Présentation de l'étude des fonds géochimiques par le BRGM,
7. Présentation du bilan assainissement collectif 2012,
8. Questions diverses.

La réunion plénière du Comité de Bassin débute à 9h45, après avoir atteint le quorum.

Monsieur Laurent PRÉVOST, Préfet de la Martinique et Préfet, Coordonnateur de Bassin ouvre la séance en précisant que, dans l'attente des résultats des élections, la présidence du Comité de Bassin est vacante et n'est plus assurée par M. Daniel CHOMET.

Il demande à chacun de faire un effort de ponctualité pour les prochaines réunions plénières.

Il remercie les membres présents d'être-là et salue l'arrivée de M. Pascal SAFFACHE au sein du Comité de Bassin, au titre des personnalités qualifiées.

1. Élection du Président et du Vice-Président du Comité de Bassin

Monsieur le préfet demande quels sont les candidats à la fonction de président du Comité de Bassin.

Monsieur Marcel DONGAR propose la candidature de M. Daniel CHOMET.

Monsieur Daniel CHOMET accepte la proposition, afin de poursuivre et achever le travail qui a été entamé.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur le Préfet demande quels sont les candidats à la fonction de vice-président du Comité de Bassin.

Monsieur Daniel CHOMET propose la candidature de M. Marcel DONGAR.

Monsieur Marcel DONGAR accepte la proposition.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Daniel CHOMET est élu président du Comité de Bassin à la majorité des suffrages exprimés (9 voix).

Monsieur Marcel DONGAR est élu vice-président du Comité de Bassin à la majorité des suffrages exprimés (9 voix).

Le Président et le Vice-Président reçoivent les félicitations de M. le Préfet.

2. Élection des membres du Bureau

Madame Véronique PAMPHILE et M. Antoine VÉDÉRINE sont candidats à leur propre réélection.

Ils se sont excusés auprès du Comité de Bassin de ne pouvoir être présents.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Président Daniel CHOMET explique que le bureau se réunit très régulièrement et qu'il est souvent ouvert aux syndicats d'eau et d'assainissement.

Il est procédé à l'élection.

Madame PAMPHILE et M. Antoine VÉDÉRINE sont réélus à la majorité des suffrages exprimés, moins une abstention.

Le Président Daniel CHOMET remercie l'État et ses services, ainsi que l'ODE, pour leur implication dans la mise en œuvre des décisions prises en Comité de Bassin.

Monsieur le Préfet lui répond qu'il souhaitait être présent en personne pour ce moment important que constitue la réélection du Président, du Vice-Président et des membres du bureau.

Concernant la politique de l'eau, M. le Préfet explique que la planification est importante car les décisions doivent être prises très en amont pour améliorer l'état des milieux.

A propos de l'état des lieux (EDL) qui doit être adopté au cours de la séance plénière du jour, il précise qu'avant de traiter les maux, un médecin doit disposer d'un bon diagnostic, ce qu'est l'état des lieux, qui va servir de base à l'élaboration du prochain SDAGE. C'est une démarche qui n'est pas nouvelle puisqu'il s'agira du troisième SDAGE et la situation s'améliore, mais il reste encore beaucoup à faire.

Monsieur le Préfet rappelle ensuite quelques points soulevés / soulignés dans le rapport 2013 du Ministère de l'Écologie, sur la politique de l'eau :

- la pertinence de la gestion par bassin et de la gouvernance participative.
- la fixation d'objectifs de qualité pour 2015 trop ambitieux, avec la difficulté de traiter les pollutions diffuses, d'évaluer précisément l'état des masses d'eau et la complexité de la coordination avec les autres politiques publiques.
- des éléments à anticiper : le renouvellement des réseaux, la réduction des pollutions à la source, l'insuffisante fiscalité de l'eau et le lien entre les politiques de l'eau et de la biodiversité.
- la multiplicité des services de gestion de l'eau, avec heureusement en Martinique la création d'un syndicat unique d'eau et d'assainissement, chantier complexe mais sur lequel les élus se sont engagés à avancer (avec en filigrane l'enjeu du prix de l'eau élevé qui pourrait être réduit par une mutualisation des coûts).
- le besoin d'une plus grande efficacité de la Police de l'eau.
- un retard structurel dans les DOMs avec un contexte particulier : difficulté de financer de nouveaux équipements compte tenu du prix de l'eau déjà élevé et des nouvelles priorités européennes d'investissement.
- un assainissement non collectif très présent et souvent non conforme qui contribue fortement à la dégradation de la qualité des milieux aquatiques.

Il souligne cependant le travail accompli depuis la création du Comité de Bassin en 1996 et rappelle l'importance du travail restant à accomplir pour améliorer durablement la qualité de nos eaux. A cet égard, il relève la forte mobilisation des acteurs et l'importance de la solidarité nationale, via notamment l'ONEMA, qui permet d'accompagner les investissements importants et de mettre en œuvre de nouveaux projets.

Il rappelle que les échéances de la DCE doivent être respectées et que les acteurs de l'eau doivent en assumer la responsabilité ensemble. A ce titre, il assure le Comité de Bassin de son appui et de l'implication des services de l'État, sur le long terme.

Il remercie le Président, le Vice-Président et l'ensemble des membres du Comité de Bassin et souhaite une séance de travail fructueuse.

Le Président Daniel CHOMET remercie le Préfet pour son intervention et rappelle que l'année 2014 va être particulièrement chargée, avec la préparation du projet de SDAGE.

3. Actualisation de la liste des membres du Comité de Bassin au Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau

Monsieur Éric COPPET est remplacé par M. Jean-Marc AMPIGNY, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (collège des usagers).

Monsieur Fabrice HAZARD est remplacé par M. Étienne du COUÉDIC, représentant des distributeurs d'eau (collège des usagers).

4. Adoption de l'état des lieux et de l'étude de récupération des coûts

État des lieux

En introduction, le président Daniel CHOMET rappelle que la présentation détaillée des différents éléments de l'état des lieux a déjà été faite lors de la plénière du 23 octobre 2013 et que cela avait donné lieu à un débat. Le débat n'est pas clos, mais l'objectif de la plénière du jour est l'adoption de l'EDL.

Il salue le Pr. Pascal SAFFACHE, en souhaitant que son avis en tant que personnalité qualifiée permette d'améliorer les prises de décisions par le Comité de Bassin.

Il salue par ailleurs la présence de M. Alex LABONNE, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Une présentation succincte des résultats de la révision de l'état des lieux est faite par Mme Isabelle BARNÉRIAS, Chargée de mission MISEN à la DEAL. Elle rappelle que l'adoption par le CB fera l'objet d'une délibération, puis d'un arrêté préfectoral d'approbation.

Monsieur Jean-Louis Vernier signale qu'une version papier du document complet a été remise à tous les membres du Comité de Bassin et qu'il est prévu, suite à son approbation, d'en éditer quelques versions supplémentaires à destination des services techniques des différents partenaires.

L'état des lieux est adopté à l'unanimité des membres présents.

Étude de récupération des coûts

Il est rappelé que l'étude de récupération des coûts est une partie de l'état des Lieux.

Une présentation succincte des résultats de cette étude est faite par Mme Jeanne DEFOI, Directrice de l'office de l'eau (ODE).

En introduction, Mme Jeanne DEFOI rappelle qu'il s'agit bien d'une analyse de la récupération des coûts et non d'une analyse du prix de l'eau. Elle précise qu'il s'agit d'une version simplifiée de la présentation faite par le prestataire le 23/10/2013, avec l'introduction de modifications concernant le PISE, suite à la prise en compte des remarques du Conseil Général.

A l'issue de la présentation, le président Daniel CHOMET fait part de son souhait d'une poursuite de la prestation par une analyse du prix de l'eau.

L'étude de récupération des coûts est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. Adoption des résultats de la consultation du public

Une présentation succincte des résultats de la consultation du public sur l'eau est faite par M. Denis ETIENNE, Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau à la DEAL Martinique.

Le Président Daniel CHOMET rappelle qu'il ne s'agissait pas d'un exercice simple, mais que nous avons obtenu un des meilleurs résultats nationaux et que par conséquent, il faudra tenir compte des remarques formulées.

Le Pr Pascal SAFFACHE demande quelle est la finalité de cette enquête et quelle sera l'exploitation des résultats obtenus.

Le Président Daniel CHOMET explique que la consultation « du public » est un terme générique car il s'agit en fait de la consultation des usagers et des institutions (les acteurs de l'eau).

Madame Jeanne Emérante DEFOI répond que les avis du public et des acteurs de l'eau servent à identifier les attentes locales et sont pris en compte pour ajuster le SDAGE, au-delà des obligations européennes et nationales.

Madame Isabelle BARNÉRIAS précise que cela permet de formuler les « orientations fondamentales » du prochain SDAGE et préparer un plan de gestion qui soit spécifique à la Martinique.

Monsieur Denis ETIENNE explique qu'il ne s'agit pas réellement d'une enquête puisqu'il n'est pas question de « panel » ou « d'échantillon représentatif », mais que l'objet de la consultation est plus de saisir les grandes tendances qui se dégagent des avis du public (traités à la fois de façon quantitative et qualitative).

Monsieur Jean-Louis Vernier rappelle que la DCE a introduit deux nouveautés :

1. l'obligation de résultats (et non de moyens),
2. la consultation du public, qui s'inscrit dans une démarche participative et permet de définir les attentes locales, consultation qui doit être en amont de la réflexion et non une fois que tous les documents sont finalisés.

Monsieur Jean-Marc AMPIGNY remarque :

- (1) que la thématique « sécheresse » n'apparaît pas,
- (2) se demande pourquoi il est nécessaire de voter.

Concernant le point (1), M. Jean-Louis VERNIER approuve la remarque et explique que, même si le sujet n'apparaît pas dans la consultation du public, il est tout à fait important et régulièrement traité en MISEN.

Monsieur Denis ETIENNE précise que si le thème de la « sécheresse » n'apparaît pas dans les résultats de la consultation du public, c'est probablement parce qu'il n'y a pas eu d'épisode de sécheresse marqué au cours des 2/3 dernières années en Martinique et que cela s'est partiellement effacé de la mémoire des martiniquais. C'est pour cette raison que les résultats de la consultation du public ne sont qu'un des éléments pris en compte pour élaborer le futur SDAGE.

Concernant le point (2), M. Denis ETIENNE explique qu'il s'agit du processus d'adoption demandé par la DCE qui s'assure ainsi que la consultation a bien été réalisée.

Le Président Daniel CHOMET rappelle qu'il y aura une prochaine consultation sur le projet de SDAGE qui débutera fin 2014, pour une durée de 6 mois.

La synthèse provisoire des questions importantes, le calendrier et le programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2015-2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

6. Présentation de l'étude des fonds géochimiques par le BRGM

Présentation de M. Luc ARNAUD – Hydrogéologue au BRGM

Quelques éléments qui apparaissent suite à l'étude :

- les concentrations en éléments chimiques sont plus élevées dans le Sud, tant pour les eaux souterraines que pour les eaux de surface,
- il y a peu de points disponibles avec des données de qualité, ce qui nécessitera pour les eaux de surface de poursuivre l'étude avec une deuxième phase d'acquisition de données de terrain, couplée avec une étude de l'ODE sur les méthodologies de prélèvements,
- Pour le cuivre (Cu), il y a un dépassement des normes de qualité environnementale (NQE) en surface (en 3 points), mais il est difficile d'en évaluer l'origine (anthropique ou naturelle)
- il est possible d'extrapoler les résultats obtenus en eaux souterraines aux zones anthropisées, mais c'est beaucoup plus difficile dans le cas des eaux de surface

Le Président Daniel CHOMET demande s'il sera possible de modifier les seuils sur la base des résultats de cette étude.

Monsieur Jean-Louis VERNIER précise qu'il y a peut-être un déclassement « naturel » de certaines masses d'eau (ME) lié à la présence de substances dissoutes d'origine non anthropique.

Monsieur Denis ETIENNE explique qu'il est en effet possible de modifier les seuils dans le cadre d'une révision de l'arrêté de surveillance en 2014, mais que le déclassement de trois ME souterraines en Martinique est principalement dû à d'autres substances tels que les pesticides qui sont d'origine anthropique. Concernant les eaux de surface, c'est encore trop tôt car les résultats ne sont pas suffisamment fiables.

Monsieur Luc ARNAUD confirme que ce sont les pesticides qui sont déclassants, mais qu'il faut aussi tenir compte de l'arsenic.

Monsieur Jean-Marc AMPIGNY s'étonne de ne pas trouver la présence d'aluminium.

Monsieur Luc ARNAUD lui explique qu'on le trouve à des concentrations très faibles et inférieures aux normes de qualité (NQE), en dehors de quelques cas particuliers (sources d'eau chaude).

Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS demande quels sont les taux de nitrates.

Monsieur Luc ARNAUD explique qu'il n'en a pas été tenu compte dans le cadre de cette étude, on trouve les nitrates dans des zones très anthropisées (agricoles).

Madame Valérie VEILLEUR souligne qu'en ce qui concerne l'AEP et notamment la ressource de la Capot, les taux sont nettement inférieurs aux valeurs réglementaires (5 à 6 mg/l, alors que la norme est à 50 mg/l).

Le Pr Pascal SAFFACHE estime qu'il faudra faire le lien entre cette étude et les suivis réalisés dans le cadre du contrat de baie de Fort-de-France, qui permettent d'observer des quantités importantes de métaux lourds dans les sédiments (lien terre-mer ou amont-aval).

Le Président Daniel CHOMET souhaite que l'étude sur les fonds géochimiques des eaux superficielles soit poursuivie.

7. Présentation du bilan assainissement collectif 2012

Présentation de M. Michel PERREL - Chef de la police de l'eau à la DEAL.

Quelques éléments qui ont été soulignés lors de la présentation :

- trois stations posent des problèmes : Dillon (DCO à cause des industries), Gros Raisins (reçoit les effluents d'autres stations), Carbet (mauvaise performance).
- plus la station est grande, meilleure est la conformité. Il faut donc continuer de supprimer des petites stations et d'en construire de grandes.
- Directive eaux résiduaires urbaines (ERU) : il y a 2 « points noirs » (Diamant et Saint-Esprit, faisant l'objet d'une saisine de l'UE) et 10 stations sous surveillance.

Le Pr Pascal SAFFACHE demande s'il est possible de disposer des données et de la présentation.

Monsieur Denis ETIENNE lui confirme que c'est possible et précise qu'une page « Comité de Bassin » sera bientôt mise en ligne par l'Observatoire de l'Eau, sur laquelle les diaporamas des plénières seront mis à disposition.

Le Président Daniel CHOMET rappelle qu'il y a eu en 2011 la signature d'un programme prioritaire d'investissement, mais qu'il y a des difficultés à le mettre en œuvre. Il demande à être très vigilant sur les remontés des dépenses.

Monsieur Jean-Marc AMPIGNY Jean-Marc AMPIGNY réagit à l'affirmation consistant à dire : « plus la station est grande, meilleure est la conformité ...d'en construire de grandes » pour indiquer que la grande capacité d'une station lui confère en effet une plus forte inertie biologique et lui permet en théorie de mieux faire face aux divers aléas, néanmoins, il convient d'aller un peu dans le détail pour se rendre compte que très souvent la problématique du fonctionnement des petites stations est liée au moins à deux facteurs que sont :

- A/ le mauvais dimensionnement (une attention moins soutenue y est portée et à l'image de ce qui se fait pour les grandes stations, il convient d'en organiser le contrôle),
- B/ tout comme pour les grandes stations, le bon fonctionnement des petites stations est très dépendant de la qualité d'exécution et de l'entretien du réseau amont. En ce qui concerne ces petites stations, dans la très grande majorité des cas de figures, le réseau est très rarement contrôlé et surtout quasi jamais entretenu.

Un suivi de ces deux facteurs permettrait de tempérer l'affirmation, d'autant que la topographie Martiniquaise, la température, la sismicité, ... doivent nous amener à bien peser l'intérêt du transfert des eaux usées sur de longues distances générant d'autres problématiques d'entretien.

Les petites stations sont une solution au traitement des eaux usées à condition qu'elles soient également entretenues.

Monsieur Christian PALIN apporte quelques précisions concernant deux opérations du SICSM :

- les travaux ont bien avancés en 2013 pour la station du Diamant,
- un budget de 1,6 M€ a été voté pour la mise en œuvre du chantier de Saint-Esprit en 2014.

Monsieur Jean-Louis VERNIER explique que l'État est très vigilant pour faire respecter les échéances ERU. Le contrôle des ouvrages de traitement effectué par la police de l'eau de la DEAL donne ainsi lieu d'abord à des compte-rendus et des échanges avec les maîtres d'ouvrages, à des rappels à l'ordre si nécessaire, à des mises en demeure d'exécution dans les cas les plus en retard, suivies le cas échéant d'un procès-verbal transmis au procureur. Enfin, en cas d'urgence et d'absence de suite, une consignation des sommes nécessaires est décidée par le Préfet.

Le Président Daniel CHOMET explique que la réalisation des travaux dans les temps contribue à la crédibilité nécessaire pour effectuer des demandes de financement au titre de la solidarité inter-bassin.

Il demande qu'un courrier soit préparé afin d'interpeller les présidents des syndicats pour obtenir communication des schémas directeurs d'assainissement.

Le Président Daniel CHOMET lève la séance à 12h35 en souhaitant de bonnes fêtes de Noël à l'ensemble des personnes présentes et en les conviant à un buffet convivial.

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET

Monsieur Jean-Louis VERNIER explique que l'État est très vigilant pour faire respecter les échéances ERU. Le contrôle des ouvrages de traitement effectué par la police de l'eau de la DEAL donne ainsi lieu d'abord à des compte-rendus et des échanges avec les maîtres d'ouvrages, à des rappels à l'ordre si nécessaire, à des mises en demeure d'exécution dans les cas les plus en retard, suivies le cas échéant d'un procès-verbal transmis au procureur. Enfin, en cas d'urgence et d'absence de suite, une consignation des sommes nécessaires est décidée par le Préfet.

Le Président Daniel CHOMET explique que la réalisation des travaux dans les temps contribue à la crédibilité nécessaire pour effectuer des demandes de financement au titre de la solidarité inter-bassin.

Il demande qu'un courrier soit préparé afin d'interpeller les présidents des syndicats pour obtenir communication des schémas directeurs d'assainissement.

Le Président Daniel CHOMET lève la séance à 12h35 en souhaitant de bonnes fêtes de Noël à l'ensemble des personnes présentes et en les conviant à un buffet convivial.

Le Président du Comité de Bassin



Daniel CHOMET